

Argent

Auto, immo... Faut-il regrouper ses crédits ?

Les réunir en un seul permet de réduire le montant à payer chaque mois. Mais, au final, cela coûte cher. Prudence donc.

Vous remboursez tous les mois plusieurs mensualités de crédit (crédit auto, crédits renouvelables liés à des cartes de magasin, crédit immobilier...). Pour alléger votre charge de remboursement, vous pouvez regrouper tous vos crédits en un seul. Vous payez ensuite une seule mensualité. Celle-ci est moins élevée que le total des précédentes échéances. Mais pas de miracle, la durée de remboursement du crédit est allongée et le coût total de votre endettement s'accroît.

Solliciter un prêt pour regrouper ses crédits

Les publicités pour des offres de regroupement ou de rachat de crédits sont très nombreuses. Mais elles ne sont pas toujours fiables. Adressez-vous de préférence à des établissements financiers connus. Et pensez à contacter votre banquier. Il peut aussi proposer une solution de regroupement de crédits.

Reprenez vos contrats de crédit, les tableaux d'amortissement de vos prêts et les relevés de compte de vos crédits renouvelables. Évaluez le montant total des sommes que vous devez (capital + intérêts + assurance). N'oubliez pas de prendre en compte les éventuelles pénalités de remboursement anticipé, si un crédit immobilier fait l'objet du regroupement de crédits. Le nouveau prêt pourra porter sur la globalité de ce montant dû.

Consommation ou immo ?

Si le regroupement de crédits comprend uniquement des prêts à la consommation (crédit auto, crédit renouvelable...), le nouveau prêt constitue un crédit à la consommation (avec un délai de rétractation de 14 jours après la signature du contrat). Lorsque le rachat de crédits porte également sur un prêt immobilier, et que celui-ci représente plus de 60 % du montant total de l'opération de regroupement, le nouveau crédit est considéré comme un



Regrouper ses crédits revient souvent à en allonger la durée... Donc à payer davantage d'intérêts.

crédit immobilier, pour la totalité du montant du rachat de prêt (avant la signature du contrat, vous disposez d'un délai de réflexion de 10 jours).

L'allongement de la durée du crédit et du coût total

L'allègement des mensualités actuelles est obtenu par l'allongement de la durée du crédit. Or, plus la durée de remboursement est longue et plus le crédit coûte cher. Le coût total de votre endettement risque donc d'augmenter.

Vérifiez le taux du prêt de l'offre de regroupement de crédits. Le TAEG (taux annuel effectif global pour un crédit à la consommation) ou le TEG (taux effectif global pour un crédit immobilier) intègre tous les coûts obligatoires pour l'obtention du prêt : taux du prêt, frais de dossier, assurance décès invalidité... Assurez-vous qu'il s'agit d'un taux fixe. Souscrire un prêt à taux variable vous expose à l'augmentation du taux et des mensualités en cours de remboursement. Ce qui vous conduirait à de nouvelles difficultés.

Prudence

Enfin, en cours de remboursement de ce prêt de regroupement, évitez de contracter de nouveaux crédits. L'établissement prêteur a pu vous faire signer une clause vous interdisant d'utiliser d'anciens crédits non clôturés et de souscrire de nouveaux crédits sans son accord. Et vous risquez d'aggraver votre situation financière. Si celle-ci est ou devient extrêmement difficile, il est préférable de déposer un dossier de surendettement auprès de la Banque de France de votre département.

lafinancepourtous
INSTITUT POUR L'ÉDUCATION FINANCIÈRE DU PUBLIC

Tout
sur les finances
personnelles

www.lafinancepourtous.com